

**Ministry of Economic Development,
Job Creation and Trade**

Office of the Minister

18th Floor
777 Bay Street
Toronto, ON M7A 1S5
Tel.: 416-326-8475

**Ministère du Développement économique,
de la Création d'emplois et du Commerce**

Bureau du ministre

18^e étage
777, rue Bay
Toronto, ON M7A 1S5
Tél.: 416-326-8475



Le 3 octobre 2025

Andrew MacLeod
Président
Investissements Ontario
35^e étage, 250, rue Yonge, Toronto
(Ontario)
M5B 2L7
andrew.macleod@investontario.ca

Bonjour,

J'ai le plaisir de vous faire part des priorités de notre gouvernement pour 2026-2027 en ce qui concerne Investissements Ontario.

Les organismes font partie intégrante du gouvernement et sont censés agir au mieux des intérêts de la population de l'Ontario. En cette période d'incertitude économique, les organismes jouent un rôle essentiel pour appuyer notre engagement à protéger l'Ontario en améliorant la prestation des services, en favorisant l'innovation et en assurant une intendance responsable des ressources publiques, tout en respectant les politiques et directives gouvernementales.

Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, les organismes doivent harmoniser leurs buts, leurs objectifs et leur orientation stratégique avec les priorités de notre gouvernement. En tant que président, vous devez vous assurer que le plan d'activités d'Investissements Ontario démontre clairement comment l'organisme répondra à ces attentes. Les progrès et les réalisations doivent être consignés dans votre rapport annuel, et la conformité à ces exigences fera l'objet d'un suivi et d'un rapport au Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement chaque année.

La présente lettre énonce mes attentes pour 2026-2027, en mettant l'accent sur la façon dont Investissements Ontario contribuera à protéger l'Ontario en offrant de meilleurs services et en favorisant l'innovation et l'optimisation des ressources.

Protéger l'Ontario

1. Élargir les partenariats nationaux au Canada afin de promouvoir le développement des chaînes d'approvisionnement et des possibilités économiques partout au Canada et de soutenir la résilience économique, particulièrement à la lumière des menaces de droits de douane et de l'incertitude économique qui perdurent.

2. S'approvisionner auprès d'entreprises ontariennes et canadiennes dans la mesure du possible.
3. Offrir un allègement économique aux familles, aux consommateurs et aux entreprises de l'Ontario en gelant les frais et les tarifs du gouvernement, à moins d'avoir obtenu l'approbation du ministre de tutelle.

Offrir de meilleurs services

4. Mettre l'accent sur une expérience client axée sur l'utilisateur en simplifiant les interactions, en améliorant la satisfaction et en élargissant et en optimisant les offres de services numériques.
5. Cerner les possibilités d'accroître l'efficacité, d'améliorer les services, de stimuler l'innovation et de réaliser des économies pour la population de l'Ontario, notamment grâce à l'IA et à d'autres technologies de pointe.
6. Éliminer la bureaucratie et les formalités administratives inutiles en appliquant des méthodologies allégées ou d'autres modalités pour atteindre l'efficacité opérationnelle.

Stimuler l'innovation et optimiser les ressources

7. Trouver des solutions novatrices pour utiliser les ressources publiques de façon efficiente et s'acquitter efficacement du mandat de l'organisme tout en respectant ses affectations financières, appuyées par des rapports financiers exacts, des contrôles internes efficaces et des pratiques proactives de gestion de la fraude.
8. Gérer l'effectif de l'organisme en assumant avec soin la responsabilité de stabiliser les dépenses et de préserver la viabilité financière à long terme en :
 - respectant rigoureusement les paramètres de contrôle de l'embauche, y compris la cessation de l'embauche de personnes à des postes non essentiels à l'entreprise et qui ne nécessitent pas de contact avec le public, y compris le recours à des consultants;
 - respectant une taille maximale d'effectif définie (y compris les consultants);
 - veillant à la conformité à la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic*;
 - améliorant la productivité et l'efficacité en utilisant la technologie dans la mesure du possible.
9. Créer une politique sur l'étendue des responsabilités qui tient compte des différents volets de travail au sein de l'organisation et qui établit des points de référence minimaux sur l'étendue des responsabilités, et la transmettre au ministre aux fins d'approbation avant le 31 mars 2026.
10. Fournir à votre ministre de tutelle, avant le 1^{er} octobre 2025, la politique, la ligne directrice ou la directive modifiée en matière de ressources humaines qui respecte la

norme de la FPO en matière de présence au bureau de quatre (4) jours par semaine à compter du 20 octobre 2025 et de cinq (5) jours par semaine à compter du 5 janvier 2026, et collaborer avec votre ministère de tutelle pour répondre aux contraintes liées aux locaux à bureaux.

Il s'agit d'engagements à l'échelle gouvernementale concernant les organismes provinciaux régis par un conseil d'administration. Veuillez consulter le guide ci-joint pour obtenir de plus amples renseignements sur chaque priorité et les résultats et mesures du rendement connexes pouvant être utilisés si aucune mesure n'est actuellement en place.

Je vous communique également plusieurs priorités propres à Investissements Ontario :

1. S'adapter à la conjoncture économique :

- **Renforcer la capacité interne** : En collaboration avec le ministère, élaborer des indicateurs de rendement clés renforcés, en les surveillant régulièrement par rapport aux tendances mondiales et aux priorités économiques, tout en améliorant la capacité de l'organisme à appuyer les investissements majeurs qui stimulent les chaînes d'approvisionnement, la création d'emplois et la compétitivité mondiale des secteurs stratégiques de l'Ontario.
- **Peaufiner la stratégie d'investissement et de gestion de portefeuille** : Examiner et mettre à jour les plans d'attraction des investissements, en intégrant la production de recettes et la viabilité financière pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique. Évaluer et renforcer les systèmes de production de rapports pour mieux suivre et repérer les investissements sous-performants.
- **Mobiliser les intervenants** : Intégrer la rétroaction des investisseurs et des partenaires pour harmoniser les stratégies avec les buts nationaux et provinciaux.
- **Déployer le financement stratégique** : Fournir un soutien financier par l'entremise du Fonds pour Investissements Ontario et d'initiatives comme le Fonds pour le traitement des minéraux critiques.
- **S'harmoniser avec les priorités du gouvernement** : Axer le développement des affaires sur des domaines clés comme les technologies critiques, les sciences de la vie, le développement régional, la capacité de calcul de l'IA et les infrastructures.

2. Attirer et obtenir des investissements :

- **Attirer des investissements à rendement élevé** : Mettre l'accent sur les possibilités stratégiques dans les secteurs de la fabrication de pointe, des sciences de la vie et des technologies, tout en s'étendant au traitement des minéraux critiques et à la défense. Conclure des ententes, finaliser le financement et diversifier le bassin d'investissements.

3. Améliorer la collaboration dans le cadre des négociations relatives aux investissements :

- **Améliorer l'échange de renseignements** : Élaborer un cadre durable pour le partage précoce des données clés sur les investissements, y compris des rapports et des documents pour les missions dirigées par le ministre.
- **Simplifier les approbations** : Utiliser les ressources du ministère et les relations interministérielles pour améliorer le suivi et la présentation des documents au Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement.

En plus des priorités susmentionnées, veuillez travailler en étroite collaboration avec le ministère pour réaliser les priorités communes et les engagements du ministère pour l'exercice 2026-2027. Bon nombre de ces engagements du ministère visent à aider Investissements Ontario à réaliser son mandat.

Pour vous faciliter la tâche, j'ai précisé certaines dates clés liées aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations :

- Présentation du **plan d'activités annuel 2026-2031 de l'organisme** au directeur général de l'administration du ministère avant le 1^{er} janvier 2026 et à mon bureau avant le 1^{er} mars 2026.
- Présentation du **rapport annuel 2025-2026 de l'organisme au ministre avant le 29 juillet 2026**. Lorsque le rapport annuel est soumis à l'approbation du ministre, une note de service d'attestation du président de l'organisme, qui précise comment l'organisme a réalisé chaque priorité gouvernementale, doit également être soumise.

Lors de notre prochaine réunion, je serai ravi d'aborder ces priorités, et j'attends avec impatience de savoir comment elles se traduiront dans le prochain plan d'activités et dans les activités courantes de l'organisme.

Nous vous remercions, vous et les autres membres du conseil d'administration, de votre engagement continu envers Investissements Ontario. Votre travail et votre soutien continu sont extrêmement précieux pour notre gouvernement et la population de l'Ontario.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le sous-ministre JP Cadeau.

Sincères salutations,



Vic Fedeli
Ministre du Développement économique, de la Création

d'emplois et du Commerce

Pièce jointe